



CENTRES PERMANENTS
D'INITIATIVES POUR
L'ENVIRONNEMENT

CPIE

Le réseau



L'engagement responsable

www.cpie.fr

- **Les CPIE agissent sur leurs territoires d'implantation**
- **Ils se positionnent sur l'entrée environnementale du développement durable**

UNE VISION DE L'ENVIRONNEMENT BASÉE SUR DES VALEURS

Humanisme

Promotion de la citoyenneté et des démarches participatives

Respect de la connaissance scientifique

DEUX DOMAINES D'ACTIVITÉS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sensibilisation et éducation de tous à l'environnement

Accompagnement des territoires

TROIS MODES D'AGIR

Chercher

Développer

Transmettre

QUATRE TYPES D'USAGERS

Élus et collectivités territoriales

Scolaires et établissements éducatifs

Acteurs socio-professionnels

Habitants

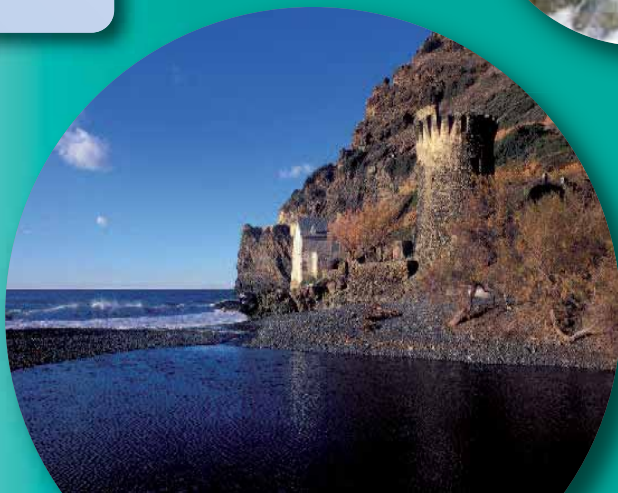


Les partenaires

du réseau des CPIE

Pour agir et s'engager ensemble, pour financer des projets

- Ministères en charge de l'écologie, de l'agriculture, de l'emploi et de la jeunesse
- Établissements publics d'État ou de collectivités (Groupe Caisse des dépôts, ADEME, agences de l'eau, chambres d'agriculture)
- Organismes de recherche (INRA, Muséum national d'Histoire naturelle)
- Réseau rural français
- Collectivités à tous les échelons (communes, intercommunalités, départements, régions)
- Entreprises (EDF, entreprises de carriers, PME et PMI locales)
- Fondations
- Associations nationales (Fédération des parcs naturels régionaux de France, Fédération des conservatoires d'espaces naturels, CELAVAR, Comité 21, CFEEDD)
- Union européenne



Qu'est-ce qu'un CPIE ?



Dans une vision de l'environnement résolument humaniste, pour la promotion de la citoyenneté, les **centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE)**, associations, s'engagent sur les territoires dans le respect de la connaissance scientifique. Ils agissent dans deux domaines d'activités en faveur du **développement durable** :

- la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement,
- l'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs.

Chaque association labellisée CPIE par l'Union nationale est issue d'une initiative citoyenne locale, riche de sa vie associative et de ses professionnels salariés.

Sa **connaissance précise de son territoire et de ses enjeux**, donne sens et légitimité à son action.

■ Panorama d'actions des CPIE

► Sensibilisation et éducation de tous à l'environnement pour un développement durable

- Sensibilisation d'élus locaux à l'adoption de pratiques d'entretien d'espaces naturels respectueuses de la ressource en eau.
- Réalisation d'animations grand public et d'une exposition sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans les jardins.
- Création d'un outil pédagogique sur la biodiversité des forêts naturelles.
- Conception et mise en œuvre d'un programme d'animations scolaires sur la gestion des déchets.
- Réalisation d'une exposition à destination du grand public sur les impacts du changement climatique.

► Accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets de développement durable

- Diagnostic environnemental préparatoire à l'élaboration d'un PLU.
- Animation d'une concertation préalable avec les élus, les agriculteurs et les habitants pour la mise en place d'un schéma de développement éolien.
- Valorisation d'un espace naturel remarquable par la création d'un sentier de découverte intercommunal.
 - Animation d'un réseau d'échanges de données naturalistes en partenariat avec le Muséum national d'Histoire naturelle, la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques.
 - Accompagnement de collectivités dans la mise en œuvre de démarche de développement durable type Agenda 21.
 - Réalisation de chantiers de restauration de milieux naturels sensibles (marais, cours d'eau, pelouses sèches, landes, espaces boisés).



> Plus d'actions sur : www.cpie.fr

■ Les CPIE, une réalité mesurable

- 80 CPIE
- 16 unions régionales
- 900 salariés
- 10 000 adhérents dont plus de 1000 personnes morales (collectivités, associations, établissements publics)
- 40 millions d'euros de budget consolidé provenant des usagers, des collectivités et de leurs groupements, des services de l'État, d'établissements publics et d'entreprises.



La force d'un réseau national

Le réseau des CPIE, 40 ans de label, de capitalisation d'expériences, de mutualisation de compétences au bénéfice de l'environnement et de ses acteurs.

L'Union nationale des CPIE, association reconnue d'utilité publique, gère le label CPIE et veille à l'actualisation régulière des grandes orientations du réseau.

Plate-forme de ressources et d'appui pour les CPIE et les unions régionales, elle stimule et organise la vie du réseau, le représente et s'engage en faveur de l'environnement.

Les 16 unions régionales, constituées uniquement de CPIE, sont les interlocutrices privilégiées des partenaires du réseau à l'échelle de la région. Elle contribue à développer des collaborations entre CPIE autour de projets d'envergure régionale.



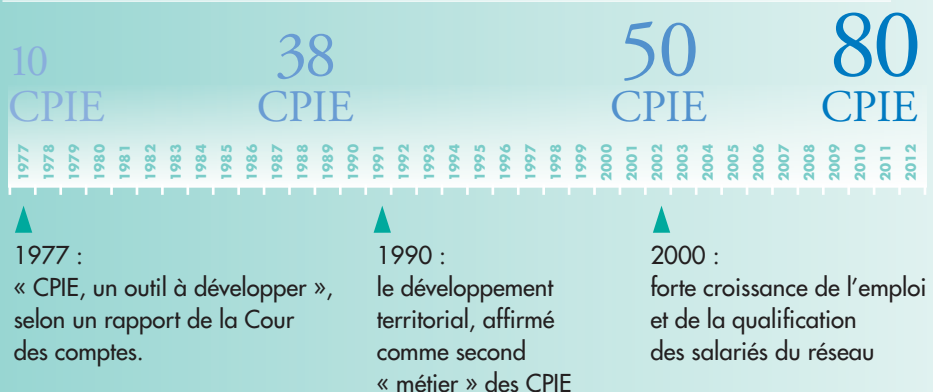
■ Panorama d'actions de l'Union nationale

- Rencontre annuelle des présidentes et présidents des CPIE
- Journées thématiques d'échanges et de réflexion
- Plan de formations national pour les salariés des CPIE
- Observatoire du réseau des CPIE (actions, emploi, compétences)
- Structuration des CPIE en centres de ressources de territoire
- Mise en œuvre du dispositif national d'attribution et de suivi du label CPIE
- Impulsion de programmes et de thématiques d'actions : agriculture durable et environnement, accompagnement des démarches de développement durable, animation de la gestion concertée de l'eau, réduction de la vulnérabilité aux inondations.

> Plus d'actions sur : www.cpie.fr



■ Quelques étapes dans la vie du réseau



Le sens d'un label partagé

De création interministérielle en 1972, le label « Centre permanent d'initiatives pour l'environnement » (CPIE) est géré par l'Union nationale des CPIE depuis 1982.

Les candidatures au label CPIE sont examinées à partir d'une approche globale fondée sur une **dizaine de critères** portant sur les valeurs et l'intérêt général de l'association, son objet social, ses domaines d'activités et ses modes d'agir, sa gouvernance, son professionnalisme, son degré d'ancrage territorial et sa cohérence avec les principes de développement durable. **La démarche de labellisation repose sur un accompagnement** de l'Union nationale des CPIE en lien étroit avec l'ensemble des parties prenantes du réseau (CPIE, unions régionales, partenaires nationaux).

Attribué pour 10 ans renouvelables, le label CPIE est évalué régulièrement dans le cadre d'une démarche commune mise en œuvre par chaque CPIE et accompagnée par l'Union nationale. CPIE est une marque déposée à l'Institut national de la propriété industrielle.



■ Les 5 étapes pour devenir CPIE

- 1) Examen préalable : vérification de l'éligibilité de l'association au label CPIE.
- 2) Diagnostic : réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic de l'association au regard des critères du label et identification d'objectifs à atteindre pour son obtention. Consultations externes.
- 3) Accompagnement du candidat puis évaluation des objectifs de labellisation.
- 4) Examen par le conseil d'administration d'un dossier de candidature sur proposition de la commission des labels. Le cas échéant, attribution du label CPIE pour 10 ans.
- 5) Intégration au réseau du nouveau CPIE et présentation aux partenaires.

Un réseau qui se distingue

■ La Plateforme du réseau, des ressources en partage : retrouvez les expériences du réseau des CPIE !



► <http://plateforme.cpie.fr>

- Un espace partagé d'expériences et de publications proposées à toutes et tous.
- Imprimer des exemples d'actions menées par les CPIE pour la biodiversité, l'élaboration d'un SAGE, la coopération avec les acteurs agricoles pour une agriculture durable, la sensibilisation des classes aux économies d'énergie....
- Des descriptions d'expériences et des publications.

Une
richesse de
ressources à
la disposition
de tous

■ La DDmarche® : une démarche pour construire le développement durable intercommunal



► Plus d'informations sur www.cpie.fr

- Une démarche d'accompagnement des intercommunalités
- Un guide méthodologique et pratique
- Des expériences d'accompagnement
- Une marque co-propriété de la Caisse des Dépôts et de l'Union nationale des CPIE

Des actions
pilotes sur
le terrain

■ Observatoire local de la biodiversité® : la démarche du réseau des CPIE en matière de science participative



► <http://olb.cpie.fr>

- **Inventaires et suivis naturalistes**
 - Réaliser des inventaires scientifiques et suivi d'espèces faune/flore
 - Contribuer aux recueils de données locaux et nationaux pour contribuer à la connaissance locale et l'expertise scientifique
- **Implication citoyenne**
 - Sensibiliser
 - Accompagner
 - Impliquer les publics en faveur de la préservation de la biodiversité



UNION NATIONALE

26, rue Beaubourg - 75003 Paris • Tél. 01 44 61 75 35 • Fax 01 44 61 75 63 • contact@uncpie.org

Association reconnue d'utilité publique

www.cpie.fr